



# POLITIQUE en matière **DROITS DE LA PERSONNE**

## **We DELIVER SUSTAINABLY.**

Nous faisons ce que nous considérons être juste, ce qui n'est pas une moindre tâche, et nous poursuivons nos activités de direction avec intégrité et toujours en accord avec nos valeurs.

Nous agissons avec détermination et dans le respect de l'environnement, des communautés et de la planète.

Le respect des droits de la personne est fondamental pour le développement durable de Coca-ColaHBC et des communautés où nous opérons.

Au sein de notre entreprise, nous nous engageons à veiller à ce que les personnes soient traitées avec intégrité et respect.



La politique en matière de droits de la personne de Coca-Cola HBC a pour but de garantir le respect des principes internationaux relatifs aux droits de la personne, qui sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

La politique en matière de droits de la personne s'applique à Coca-Cola HBC, aux entités qu'elle possède, aux entités dans lesquelles elle détient une participation majoritaire et aux infrastructures dont elle a la responsabilité de la gestion. L'entreprise s'engage à respecter les principes de la présente politique. Le code de conduite des fournisseurs s'applique à nos fournisseurs et est conforme aux attentes et aux engagements décrits dans la présente politique.

## **CONTENU:**

- **Respect des droits de la personne**
- **Participation de la communauté et des parties prenantes**
- **Personnes et communautés vulnérables**
- **Valorisation de la diversité et de l'égalité des chances**
- **Liberté d'association et de négociation collective**
- **Lieu de travail sûr et sain**
- **Sécurité sur le lieu de travail**
- **Esclavage, travail forcé et lutte contre la traite des êtres humains**
- **Travail des enfants**
- **Impacts sur l'occupation des terres, les ressources en eau et l'environnement**
- **Heures de travail, salaires et avantages**

## **Respect des droits de la personne**

Coca-Cola HBC respecte les droits de la personne. Nous nous engageons à identifier, à prévenir et à atténuer toute incidence négative sur les droits de la personne dans le cadre de nos activités commerciales par le biais d'une diligence raisonnable en matière de droits de la personne et de processus de conformité préventifs.

## **Engagement social et implication des parties prenantes**

Nous sommes conscients de notre impact sur les communautés où nous opérons. Nous nous engageons à collaborer avec les parties prenantes de ces communautés pour nous assurer d'écouter, d'apprendre et de tenir compte de leurs points de vue dans le cadre de nos activités.

Lorsque cela est approprié, nous nous engageons à dialoguer avec les parties prenantes sur les questions relatives aux droits de la personne liées à notre activité. Nous sommes d'avis que les problèmes locaux sont traités de la manière la plus appropriée au niveau local. Nous nous engageons également à créer des opportunités économiques et à favoriser la bonne volonté dans les communautés où nous opérons grâce à des initiatives locales pertinentes.

## **Personnes et communautés vulnérables**

Nous nous engageons à respecter les droits de la personne de tous les individus qui peuvent être davantage exposés à un risque de vulnérabilité ou de marginalisation, y compris, mais sans s'y limiter, les migrants, les populations indigènes, les réfugiés et les minorités, et ce indépendamment de la race, du sexe, de la couleur, de l'identité de genre, de l'origine nationale ou sociale, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle et de l'opinion politique.

Nous respectons les droits fondamentaux de la personne consacrés par les lois nationales ainsi que par la Déclaration des droits de l'homme et la Charte internationale des droits de l'homme.



## Valorisation de la diversité et de l'égalité des chances

Nous attachons une grande importance à la diversité de nos collaborateurs et à leurs contributions. Nous nous engageons depuis longtemps en faveur de l'égalité des chances et n'acceptons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Coca-Cola HBC est un employeur qui prône l'égalité des chances et s'engage à maintenir des lieux de travail inclusifs, exempts de toute discrimination ou de tout harcèlement fondé sur la race, le sexe, l'identité de genre, la couleur, l'origine nationale ou sociale, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'opinion politique ou toute autre caractéristique protégée par la législation en vigueur

La base du recrutement, de l'embauche, du placement, de la formation, de la rémunération et de l'avancement au sein de l'entreprise est la qualification, la performance, les compétences et l'expérience. Nous nous engageons en faveur de l'égalité et de la non-discrimination salariale.

Indépendamment des caractéristiques personnelles ou du statut, l'entreprise ne tolère aucun comportement irrespectueux ou inapproprié, aucun traitement injuste ou aucune réaction de quelque nature que ce soit. Le harcèlement est inacceptable sur le lieu de travail et dans toute circonstance liée au travail en dehors du lieu de travail. Ces principes s'appliquent non seulement aux collaborateurs de l'entreprise, mais aussi aux partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons. Pour plus de détails, veuillez consulter notre politique d'inclusion, de diversité et de lutte contre le harcèlement.

## Liberté d'association et de négociation collective

Nous respectons le droit de nos employés d'adhérer, de former ou de ne pas adhérer à un syndicat sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat légalement reconnu, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis. Nous nous engageons à négocier de bonne foi avec ces représentants.



## Lieu de travail sûr et sain

Nous offrons un lieu de travail sûr et sain et nous nous conformons aux lois, réglementations et exigences internes applicables en matière de sécurité et de santé. Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail productif en minimisant les risques d'accidents, de blessures et d'exposition aux risques sanitaires.

Nous nous engageons à collaborer avec nos employés pour améliorer en permanence la santé et la sécurité sur nos lieux de travail, notamment en identifiant les dangers et en remédiant aux problèmes de santé et de sécurité.

## Sécurité sur le lieu de travail

Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail exempt de violence, de harcèlement, d'intimidation et d'autres conditions dangereuses ou sources de perturbation qui découleraient de menaces internes et externes. Des mesures de sécurité pour les employés sont prévues en fonction des besoins et seront maintenues dans le respect de la vie privée et de la dignité des employés.

## Esclavage, travail forcé et lutte contre la traite des êtres humains

Nous interdisons la détention de toute personne en esclavage ou en servitude, le recours à toute forme de travail forcé, en servitude ou obligatoire et la participation à toute forme de traite des êtres humains.

## Travail des enfants

Nous respectons toutes les lois locales relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi, conformément à la convention 138 de l'OIT. Nous interdisons l'embauche de personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans pour des postes nécessitant des travaux dangereux, conformément à la convention 182 de l'OIT.



## **Impacts sur l'occupation des terres, les ressources en eau et l'environnement**

Nous nous engageons à minimiser l'impact sur l'environnement, en évitant en particulier les impacts susceptibles d'accroître les risques pour les droits de la personne, tels que l'accès à l'eau, l'assainissement et la propreté de l'environnement. En tant qu'acheteur majeur de plusieurs produits agricoles, nous nous approvisionnons en ingrédients auprès de tiers et nous nous engageons à acheter des cultures certifiées durables, soutenant et promouvant ainsi la protection des droits fonciers des agriculteurs et des communautés locales.

## **Heures de travail, salaires et avantages**

Nous rémunérons nos employés de manière compétitive par rapport au secteur et au marché du travail local, sur la base des qualifications, des performances, des compétences et de l'expérience. Nous nous engageons en faveur de la non-discrimination salariale. Nous respectons pleinement les lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux.

## **Conseils et rapports à l'intention des employés**

Nous nous engageons à créer un climat de travail qui valorise et protège la transparence et la sincérité dans les échanges entre les employés. Notre politique consiste à respecter toutes les lois applicables en matière de travail et d'emploi, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités.

Si tu estimes qu'il existe un conflit entre la formulation de la politique et les lois, coutumes et pratiques du lieu où tu travailles, si tu as des questions sur cette politique ou si tu souhaites signaler une violation potentielle de cette politique, tu peux soulever ces questions et préoccupations par le biais des processus existants, dont les responsables s'efforcent de maintenir la confidentialité. Tu peux poser des questions ou signaler des violations potentielles à la direction locale, au service «Personnel et culture», au service juridique ou à l'équipe «Résilience commerciale». Tu peux également choisir de signaler toute violation potentielle de cette politique en utilisant la Speak Up! line, la ligne d'assistance de Coca-Cola HBC responsable des questions d'éthique et de conformité. Celle-ci te permettra, si tu le souhaites, de faire part de tes préoccupations de manière anonyme. Coca-Cola HBC s'engage à enquêter, à traiter et à répondre aux préoccupations des employés et à prendre les mesures correctives appropriées en réponse à toute violation.

La présente politique a été approuvée par l'équipe de direction de Coca-Cola HBC le 19 février 2024 et signée par le CEO. Cette politique sera régulièrement révisée, mise à jour et communiquée aux employés et aux parties prenantes concernées.

Chief Executive Officer  
Zoran Bogdanovic  
CEO Signature

